

Annexe 1

Lexique des termes architecturaux

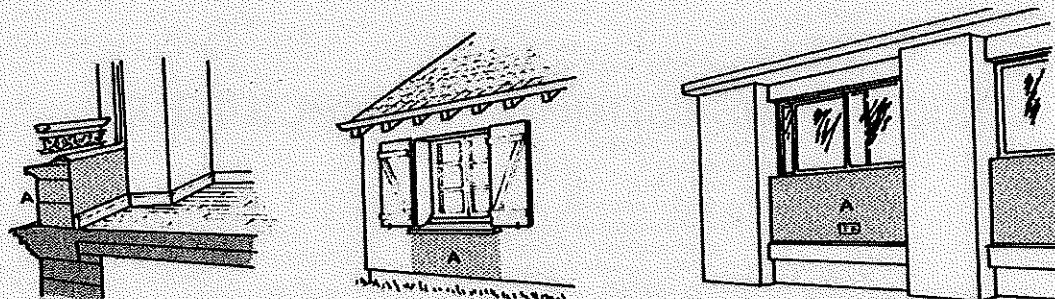
A.

Abri de jardin : construction annexe servant à l'entreposage du matériel de jardinage.

Alignement : délimitation de la limite du domaine public routier aux droits des propriétés riveraines.

Alignement de fait : alignement constaté sur le terrain.

Allège : désigne l'élément mural situé entre le niveau du plancher et l'appui d'une baie.



Allèges (A)

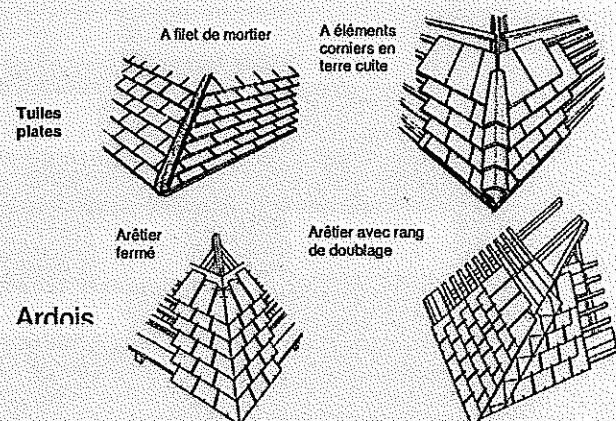
« **Annexes** : Constructions non contigües avec la construction principale et dont l'occupation est liée aux constructions principales. Elles ne permettent pas une occupation de même nature que la construction principale.

Exemple : garage, abri de jardin, resserre, bûcher, cellier, gazebos... »

Appentis : toiture à un seul pan dont la ligne de faîte prend appui sur un mur, et dont la panne inférieure est soutenu par des piliers maçonnés. Par extension, tout bâtiment adossé à une construction plus haute.

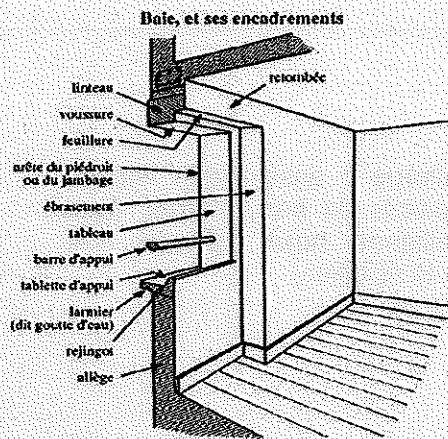
Appui de fenêtre : partie inférieure d'une baie, sur laquelle repose la croisée.

Arêtier : ligne saillante rampante formée par l'intersection de deux versants d'une toiture. En couverture, c'est l'ouvrage qui compose l'étanchéité de la rencontre des deux versants.



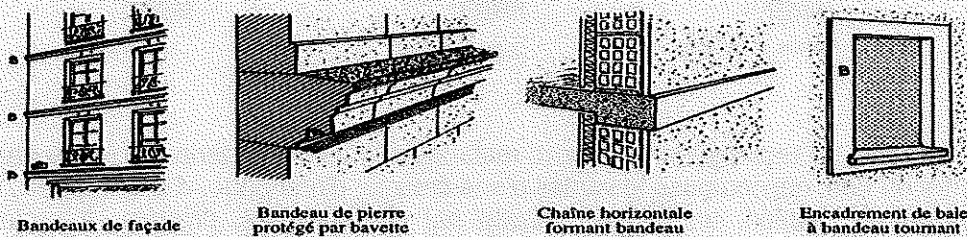
B.

Baie : désigne toute ouverture, fermée ou non, pratiquée dans un mur ou dans une toiture, ayant pour objet le passage ou l'éclairage des locaux. Elle est dite principale lorsqu'elle concerne une pièce principale et secondaire lorsqu'il s'agit de pièces de passage (salles d'eau, couloirs, escaliers) ou dans le cas d'une pièce principale où la baie est inaccessible.



Bandeaux : bande horizontale saillante unie ou moulurée, sur le pourtour d'un bâtiment. Disposés en général au droit des planchers, les bandeaux marquent visuellement la division des étages et rompent la monotonie des façades.

Bandeaux

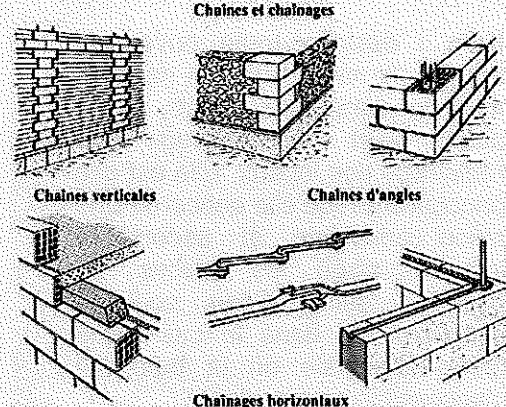


Bardage : revêtement d'un mur extérieur réalisé avec n'importe quel matériau de couverture.

Boisseau : élément manufacturé, creux et superposable par emboîtement, pour la construction des conduits d'évacuation des fumées et gaz résultant d'une combustion.

C.

Chaînage : assemblage linéaire de pièces de bois, pierres, tiges métalliques, noyé dans un mur pour le rigidifier.

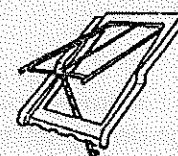


Chaperon : couronnement d'un mur ou d'un muret favorisant l'écoulement des eaux de pluie de part et d'autre, ou d'un seul côté.



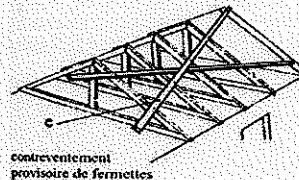
Châssis : de façon générale, cadre rectangulaire de menuiserie mobile ou parfois fixe, vitré ou non, qui compose le vantail d'une croisée, d'une porte, d'une trappe.... Selon le mode de rotation, un châssis mobile est dit basculant, pivotant, à projection ou coulissant. Le châssis de toiture désigne à la fois l'encadrement fixe ou le coffre de lanterneaux, trappes de désenfumage et fenêtres pour toits en pente et leur élément ouvrant.

Le châssis à tabatière est un châssis de toiture composant une petite fenêtre de toit en pente, dont l'ouvrant est articulé sur la traverse haute. Il est synonyme de vasistas.



Contrevent : volet en bois ou en métal ouvrant vers l'extérieur d'une croisée. Pièce en bois disposée obliquement dans le sens de la longueur d'un comble pour solidariser la panne faîtière avec la ferme.

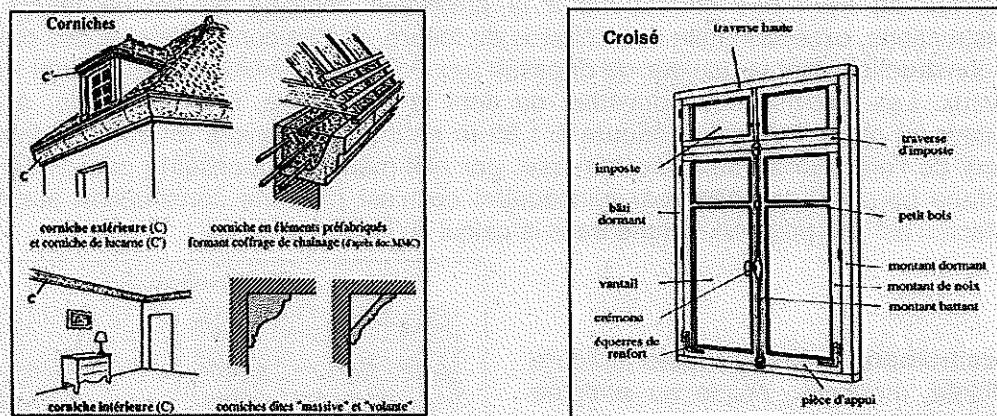
Contreventement : ensemble des liens ou contrevents qui s'opposent à la déformation latérale d'une charpente ou d'une ossature quelconque, en particulier sous l'effet du vent.



Corniche : à l'extérieur, forte moulure en saillie qui couronne et protège une façade.
Cf. illustration ci-dessous.

Couronnement : élément décoratif situé au sommet d'une élévation.

Croisée : ensemble constitué par les vantaux d'une fenêtre ou d'une porte-fenêtre.



D.

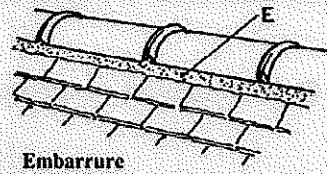
Débord / débordement : saillie par rapport au nu d'une façade.

E.

Écharpe : pièce en bois disposée en biais pour servir à la fois de décharge et de contreventement.



Égout (du toit) : partie basse d'un versant de toiture, vers laquelle ruissent les eaux de pluie.



Embarrure : mortier de calfeutrage entre les tuiles de couverture et les tuiles faîtières, et de jointolement entre ces dernières.

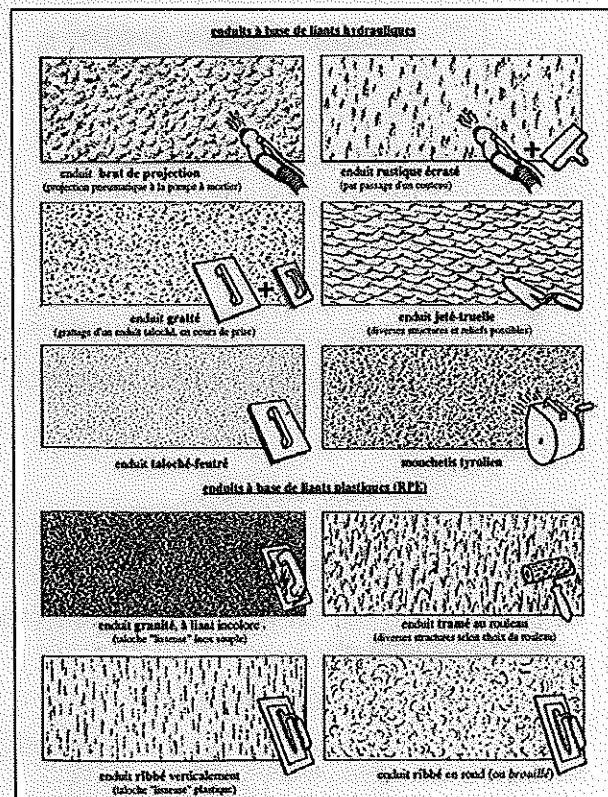
Emprise au sol : Elle correspond à la projection verticale au sol de toutes les constructions, exception faite des débords de toiture, des balcons, oriels, et des parties de construction dont la hauteur ne dépasse pas 0.60m au dessus du sol naturel avant travaux. Les piscines non couvertes ou dont la couverture, fixe ou mobile, a une hauteur au-dessus du sol inférieure à 1.80 m ne sont pas prises en compte dans le calcul de l'emprise au sol. Une terrasse, par elle-même, ne constitue pas de SHOB (surface hors œuvre brute) par conséquent ce n'est pas une construction aussi sa surface n'est pas prise en compte dans le calcul de l'emprise au sol.

Encadrement : désigne toute bordure saillante, moulurée, peinte ou sculptée autour d'une baie, d'une porte....

Encuvement : remplissage biais en maçonnerie qui complète et garnit le haut d'un mur gouttereau, entre les chevrons, jusqu'au plan de leur face supérieure.

Enduit : revêtement que l'on étend sur les parois de maçonnerie brute d'un bâtiment, en général pour leur donner une surface uniforme et plane et pour les protéger des intempéries. Cf. Illustration ci-contre.

Engagée (lucarne) : à l'aplomb de la façade, interrompant l'égout du toit.



Extension d'une construction : Elle doit être contiguë avec la construction existante, et vise à étendre la surface de la construction existante. Il doit être prévu un passage direct de l'une à l'autre.

F.

Façade : se dit du mur situé au-dessous de l'égout du toit par opposition au mur pignon.

Faîte : ligne de jonction supérieure de deux pans de toiture inclinés suivant des pentes opposées : le faîte constitue la ligne de partage des eaux pluviales. Il s'agit également de l'ouvrage de recouvrement étanche du faîte d'une toiture.

Ferme : assemblage de pièces dans un plan vertical, formant l'ossature triangulée d'une charpente.

Finition : désigne l'aspect de surface donné à un revêtement, à un enduit de parement, à un béton apparent, à un marbre, par la dernière opération de sa mise en œuvre.

G.

Gratté : aspect de finition d'une façade obtenu en griffant la surface en tous sens avec une taloche à pointe ou avec la tranche d'une truelle.

Gazebos : abri pour spa.

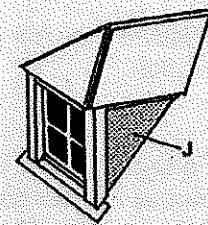
I.

Imposte : partie généralement vitrée, fixe ou mobile, située au-dessus des vantaux d'une baie.



3

Jouée : paroi qui compose le remplissage latéral d'une lucarne.



1

Lanterneau : petite lanterne d'éclairage zénithal par la lumière du jour au dessus d'un comble, d'un escalier ou d'une coupole. Partie surélevée d'une charpente ou d'une toiture de hangar, vitrée ou ajourée latéralement pour son aération.

Linteau : traverse reposant sur les deux montants d'une baie, soutenant la maçonnerie située au-dessus de l'ouverture.



linteau rustique en bois



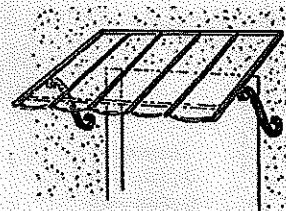
linteau de pierre en bâtière

Lissé : aspect de finition d'une façade obtenu avec une lisseuse métallique ou avec le dos d'une truelle.

Lucarne : ouvrage en saillie sur un toit, comportant une ou plusieurs fenêtres donnant du jour et de l'air aux combles.

M.

Marquise : auvent vitré disposé au-dessus d'une porte d'entrée ou d'un perron pour servir d'abri contre la pluie.



Menuiserie : ensemble des ouvrages en bois, soit d'extérieur (portes, fermetures), soit d'intérieur (portes, parquets, mobilier, placards).

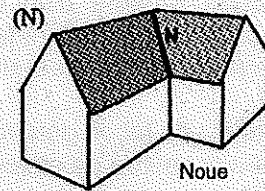
Modénature: proportions et dispositions de l'ensemble des moulures et membres d'architecture qui caractérisent une façade.

Mortaisé : dans lequel se trouve une encoche, un évidement ou une cavité afin d'y loger le côté saillant, de même section d'une autre pièce auquel on l'assemble.

N.

Niveau : synonyme d'étage.

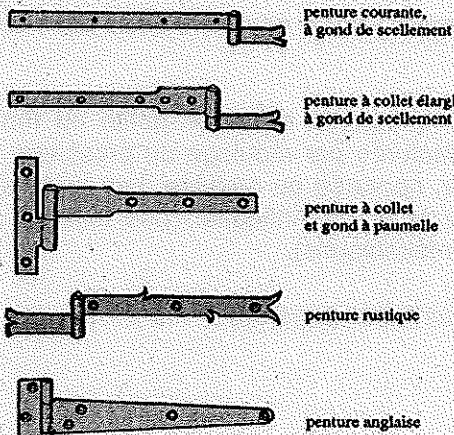
Noue (de toiture) : arête rentrante formée par la rencontre des versants de deux toits.



Nu : plan de référence (le plus souvent vertical) correspondant à la surface de parement fini d'un mur ou d'un ouvrage, abstraction faite des membres, moulures et ornements divers qui viennent en saillie sur ce nu ; il sert de référence aux cotes d'épaisseur de ces éléments en saillie, ainsi qu'aux cotes de profondeur des éléments en retrait.

P.

Parement : de façon générale, face visible d'un élément quelconque. Garnissage en mortier entre les bords externes des tuiles de rive d'une couverture, en l'absence de ruellée ou de solin.

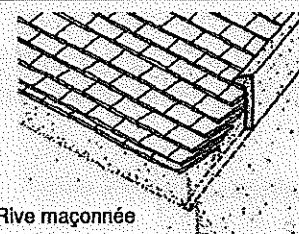


Penture : pièce de ferrure et de pivotement des portes, volets, etc..., composée d'une bande de métal méplat terminée par un enroulement dans lequel pénètre la fiche du gond scellé ou vissé sur un montant dormant.

Pignon : mur qui se termine en triangle dans une maison à deux versants de toiture.

R.

Rive : extrémité latérale d'un pan de toiture, autre que le faîte ou les égouts. Une rive est droite si elle est parallèle à la ligne de plus grande pente et biaise dans le cas contraire.

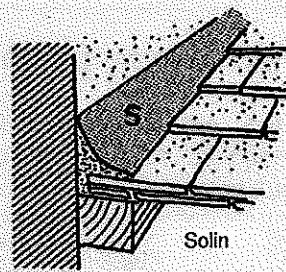


Ruellée : solin de plâtre ou, plus souvent, de mortier en ciment, qui termine la rive d'un pan de toiture.

S.

Saillie : partie d'un bâtiment avançant sur la façade ou dépassant le plan d'un mur, comme le versant d'une toiture, une corniche, un balcon.

Solin : de façon générale, ouvrage longiforme de garnissage ou de calfeutrement, en mortier ou en plâtre.



Soubassement : partie inférieure d'un mur.

Souche (de cheminée) : partie hors comble d'un conduit de fumée en maçonnerie.

T.

Trumeau : pan de mur situé entre deux baies de même niveau.

Tuile : plaquette rigide de petite ou moyenne dimension, constituée d'une matière manufacturée par moulage ou pressage, et généralement cuite. Elle peut être plane, cintrée, nervurée ou ondulée. Les tuiles sont utilisées comme matériau de couverture depuis la haute Antiquité. (Les tuiles à emboîtement sont communément appelées tuiles mécaniques).

(Cf. Illustration page 93)

U.

Unité foncière : Parcelle ou ensemble de parcelle contiguës appartenant à un même propriétaire.

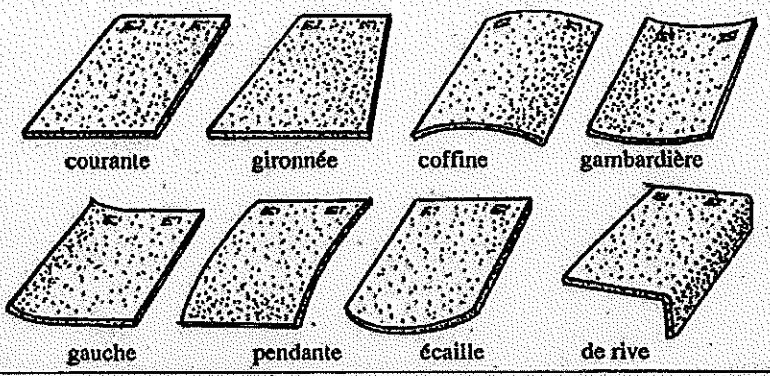
V.

Vantail : Panneau plein ou ajouré d'une porte, d'une croisée, d'un volet, d'une grille, etc.. En général mobile, il peut également être fixe.

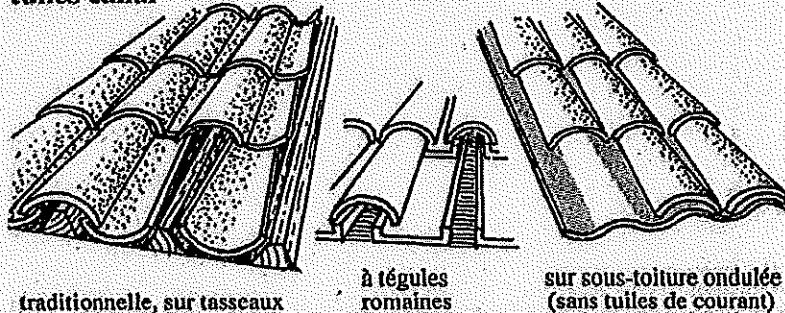
Verrière : châssis vitré.

Versant : pente d'une toiture.

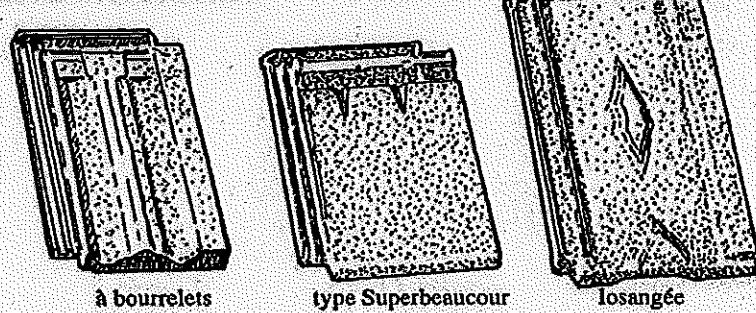
tuiles plates



tuiles canal



tuiles à emboîtement



modèles de tuiles romanes simple et double, à emboîtement

tuiles à glissement

